



Poitiers, 2 Juillet 2021

Travaux d'aménagement sur la RD 347



Dans le cadre du Schéma Routier 2016-2021, le Département de la Vienne a programmé l'aménagement de la RD 347, entre Loudun et Poitiers, axe essentiel au développement économique du nord du département.

L'ensemble des opérations pour l'amélioration de la RD 347 représente **neuf projets** comprenant, notamment, l'aménagement de **cinq secteurs à 2x2 voies** et la **sécurisation de carrefours et de traversées d'agglomération**, pour un montant global d'investissements de 67,4 M€ pour assurer la sécurité des usagers et la fluidité du trafic.

Le premier aménagement à 2x2 voies concerne la réalisation d'un double créneau de dépassement à 110 km/h entre Loudun et Mirebeau, dans le secteur de Verrue et Saint-Jean-de-Sauves. Ce créneau de dépassement s'étend sur 1,5km. Ce chantier, chiffré à 5,5 M€, a débuté l'année dernière par la sécurisation du carrefour avec la RD 67 et la création d'un double « tourne à gauche » sur la RD 347 situé au lieu-dit La Balbinière à Verrue.

Les travaux ont repris au début du printemps, avec l'aménagement d'un deuxième « tourne à gauche » à l'intersection avec la RD 126 au lieu-dit La Butte à Verrue.

Les travaux se poursuivent actuellement par la réalisation des terrassements, de l'assainissement, des chaussées en enrobés du créneau de dépassement, ainsi que la création de deux nouvelles voies communales de rétablissement et de désenclavement des villages de Senessais (Saint-Jean-de-Sauves) et Les Perrières (Verrue).

Ce projet routier prévoit également la création et restauration d'une zone humide dans la commune de Coussay au lieu-dit Taupinet en compensation de l'impact de l'aménagement sur le site, ainsi que la reprise et la remise en état de divers chemins d'exploitations agricoles.

Incidences sur le trafic

Ce secteur, enregistrant un trafic important (5160 véhicules par jour dont 960 poids lourds), impose une programmation par phases avec des périodes de travaux avec la circulation autorisée des automobilistes autorisée. Cependant, cette circulation sera perturbée pendant toute la durée des travaux jusqu'au mois de décembre prochain en tenant compte des contraintes d'exploitation de chantier, à savoir :

- ▶ mise en place de la circulation alternée jusqu'au 23 juillet pour assurer la sécurité des usagers et du personnel travaillant sur le site
- ▶ limitation de la vitesse à 50 km/h durant toutes les phases successives de travaux d'élargissement du créneau de dépassement
- ▶ fermeture des voies adjacentes de la RD20 et mises en place de déviations ponctuelles pour maintenir l'accès des riverains

En raison des restrictions de circulation mises en place, des ralentissements et des perturbations sont prévisibles pendant toute la durée du chantier.

L'opération de travaux est entièrement financée par le Conseil Départemental de la Vienne et pilotée par le pôle Grands Travaux du Département.



Informations

Direction des Routes du Département - 05 49 62 91 33 - lavienne86.fr (rubrique inforoute)

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Contact presse : Karine DUFOUR



☎ 05 49 55 66 73 - 06 07 24 02 19

✉ kdufour@departement86.fr